



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-99

### Intelligence artificielle – Enjeux, opportunités et risques pour le canton de Fribourg

---

Auteur :	Repond Brice
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	18.04.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	18.04.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	22.08.2023

---

#### I. Question

L'intelligence artificielle (ci-après : IA) a une influence croissante sur la vie quotidienne des citoyens et sur divers aspects de notre société. Il est primordial que les représentants politiques soient sensibilisés et informés sur les enjeux, les opportunités et les risques associés à l'IA.

Néanmoins, il semble que cette thématique n'est pas suffisamment traitée dans notre Parlement alors qu'elle attire manifestement l'attention de nombreux collègues et suscite même des préoccupations. Pour mieux appréhender le point de vue du Conseil d'Etat concernant cette problématique, je sou mets les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat reconnaît-il l'importance croissante de l'IA et son impact potentiel sur la vie des citoyens ainsi que sur divers domaines tels que l'éducation, la santé, les transports, l'énergie, l'économie ou la sécurité dans notre canton ? Si oui, comment s'informe-t-il et collabore-t-il avec d'autres cantons à ce sujet ?
2. Juge-t-il nécessaire d'informer et de former les députés sur les enjeux, les opportunités et les risques liés à l'IA afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et proposer des politiques adaptées ?
3. Peut-il fournir des exemples concrets d'application de l'IA dans notre canton et d'initiatives législatives ou réglementaires visant à encadrer l'IA au niveau cantonal ?
4. Quelles mesures compte-t-il mettre en place pour sensibiliser les députés et la population aux implications de l'IA et promouvoir une utilisation responsable et éthique de cette technologie ?
5. Estime-t-il que la création d'une commission parlementaire dédiée à l'IA serait une initiative souhaitable pour aborder de manière proactive les défis et les opportunités liés à l'évolution rapide de cette technologie ?

## II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que la notion d'intelligence artificielle (IA) est définie par l'OCDE comme un ensemble de techniques permettant de développer des systèmes et de faire des prédictions dans des situations nouvelles, tirées de données issues de l'expérience<sup>1</sup>. C'est à cette notion qu'il se réfère dans la suite de la présente réponse.

1. *Le Conseil d'Etat reconnaît-il l'importance croissante de l'IA et son impact potentiel sur la vie des citoyens ainsi que sur divers domaines tels que l'éducation, la santé, les transports, l'énergie, l'économie ou la sécurité dans notre canton ? Si oui, comment s'informe-t-il et collabore-t-il avec d'autres cantons à ce sujet ?*

Le développement de l'IA est une réalité que le Conseil d'Etat ne saurait ignorer. Cette technologie a, et aura selon toute vraisemblance, des impacts sur divers domaines de l'existence de la population. L'auteur de la question en cite un certain nombre : éducation, santé, transports, énergie, économie et sécurité. Le Conseil d'Etat est en mesure de donner les exemples suivants d'impacts dans les domaines évoqués.

### a) Education

Dans sa réponse à la question Baeriswyl Laurent 2023-GC-21 *Comment le canton de Fribourg aborde-t-il l'IA (Intelligence artificielle) ?* le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de se prononcer, de manière détaillée, sur la thématique de l'IA dans le domaine de l'éducation. Il a notamment traité de l'impact de l'utilisation des chatbots, et en particulier de ChatGPT. Il souligne que la Stratégie cantonale EdNum qui a notamment pour but de donner aux enseignant-e-s les outils nécessaires pour former les élèves au et par le numérique est une réponse adéquate aux enjeux actuels de la numérisation de nombreux domaines de la société.

### b) Santé

Le Conseil d'Etat reconnaît les impacts importants que l'IA revêt dans le domaine de la santé et qui vont encore s'accroître à l'avenir. L'IA peut ainsi intervenir à tous les stades d'un traitement médical et plus encore (aide au diagnostic, en particulier dans l'analyse de l'imagerie médicale, aide à la décision clinique et recommandations de traitements, chirurgie assistée, surveillance et suivi, recherche médicale, etc.). Il convient toutefois d'insister sur le fait qu'à l'heure actuelle, l'IA offre un support aux spécialistes de la santé, support qui pourrait permettre de répondre à la fois aux défis de la pénurie de médecins et aux enjeux climatiques en réduisant les déplacements, mais qui ne pourra jamais les remplacer. Les interactions humaines et l'empathie sont difficilement reproductibles par l'IA. La complexité et l'évolution des situations traitées en médecine nécessitent de l'adaptabilité et de la créativité. Si l'IA peut traiter de grandes quantités de données et suivre des algorithmes définis, elle ne peut pas traiter des cas nouveaux ou inhabituels qui nécessitent une réflexion approfondie en tenant compte des antécédents médicaux, des symptômes et des informations diagnostiques d'un patient ou d'une patiente.

Dans le cadre de l'HFR par exemple, l'IA est utilisée aux urgences pour faciliter le tri dans le domaine de la radiologie. Elle permet d'effectuer un pré-diagnostic qui est ensuite transmis aux urgentistes. Le diagnostic final et le traitement restent du ressort du médecin.

---

<sup>1</sup> Voir OCDE. Artificial Intelligence in Society, 2019. <https://www.oecd.org/publications/artificial-intelligence-in-society-edfee77-en.htm>

Le développement de l'utilisation de l'IA nécessitera de remplir les exigences qualité et sécurité requises pour l'exploitation et la protection des données. Par ailleurs, ce développement devra apporter une réelle plus-value pour les professionnel-le-s de santé ou les patient-e-s. Cela dit, l'élaboration de ces critères et les questions éthiques autour de l'application de l'IA dans le domaine de la santé dépassent le cadre cantonal et même Suisse, et doit donc se faire au niveau international.

### c) Transports

L'IA a un impact important sur le secteur des transports, que ce soit le transport individuel motorisé, le transport de marchandises, les transports publics ou la mobilité douce. L'Etat reconnaît son importance croissante et l'existence d'un énorme potentiel d'application dans ce domaine. La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) suit ces évolutions, s'informe et collabore à ce sujet, par exemple dans le cadre de la Conférence suisses des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) mais aussi lors d'échanges avec les entreprises de transports publics et les offices fédéraux responsables des transports et de la mobilité (Office fédéral des transports, Office fédéral des routes).

Le premier des impacts de l'IA dans le secteur des transports et de la mobilité est l'automatisation des véhicules (voitures, camions, bus, trains, etc.) qui tendent vers l'autonomie. Si l'autonomisation de la conduite des véhicules n'est pas du ressort de l'Etat, il suit ces évolutions technologiques qui nécessiteront une adaptation du cadre réglementaire et législatif. Il est toutefois à noter, qu'en Suisse romande et de manière générale en Suisse, le développement des véhicules automatisés n'utilise actuellement encore que peu l'IA. En effet, la plupart des développements sont au niveau « rule-based », à savoir l'application de règles. Si les systèmes semblent dotés d'une certaine intelligence (exemple des navettes), ils n'intègrent pas encore l'apprentissage de type « machine learning » (excepté pour l'amélioration de détection de la part de capteurs)<sup>2</sup>. Ce type d'apprentissage par machine learning dans le domaine des véhicules automatisés devrait être mis en œuvre dans les milieux scientifiques et académiques fribourgeois d'ici à la fin de l'année 2023.

L'Etat encourage d'ailleurs certains projets novateurs dans ce domaine. Il a appuyé le projet pilote de navettes autonomes des Transports publics fribourgeois (TPF) qui ont relié de 2017 à fin 2021 le quartier du Marly Innovation Center (MIC) au réseau de transports publics. Les TPF, principale entreprise de transports publics dans le canton de Fribourg et dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, sont impliqués dans d'autres projets faisant appel à l'IA, par exemple FAIRTIQ, une application qui permet un achat simplifié des titres de transport et qui est en mesure d'identifier le trajet et d'y associer le meilleur tarif ; cette application utilise des fonctions de géolocalisation et les capteurs de mouvements des smartphones des utilisatrices et utilisateurs ainsi que des algorithmes d'apprentissage automatique pour l'amélioration continue de la détection des trajets et des rappels de check-out.

---

<sup>2</sup> Pour compléter, à l'image de carrefours à feux dits intelligents, si effectivement certains capteurs utilisent le Machine Learning pour mieux identifier les véhicules, au niveau du contrôleur routier des carrefours régulés, des algorithmes, des règles sont implémentées par des ingénieurs soit un niveau « Rule-based », il ne s'agit donc pas à proprement parler d'IA.

Les TPF participent également à SwissMoves, un groupe de travail formé en 2020 puis transformé en association en mars 2022 et composé de personnes provenant de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), de la Haute école de gestion de Fribourg (HEG-FR), de l'Université de Fribourg (UniFR) et de CertX (spin-off de la HEIA-FR). Ce groupe discute de projets liés à la mobilité en territoire fribourgeois (notamment projet NPR Teleoperation). Parmi les projets figurent par exemple AutoDepot - Dépôt de bus automatisé, LOXO - Autonomous Delivery Vehicle, SecV2IComm Sécurisation de la communication entre véhicules intelligents et de l'infrastructure intelligente. Le Conseil d'Etat signale d'ailleurs qu'à la HEIA-FR, axe « transports et mobilité », la formation et la recherche peuvent toucher à l'IA dans la mobilité et les transports (exemples de projets faisant appel à l'IA : reconnaissances de silhouettes de poids lourds pour l'OFROU ; GREENum : visualisation de l'utilisation et des déplacements sur des aménagements).

Un autre impact de l'IA sur les transports est la mise en place de systèmes intelligents de gestion de trafic susceptibles de maintenir voire d'augmenter la capacité du réseau et de réduire le nombre d'accidents. Par exemple, Viasuisse<sup>3</sup>, spécialisée dans les informations routières, développe une IA pour prédire la formation d'embouteillages. D'ici fin 2023, certains de ses bulletins seront réalisés par une IA analysant les données météorologiques, le nombre de voitures en circulation et la fluidité du trafic en temps réel.

L'IA pourra ainsi être une alliée précieuse dans l'interprétation des données des comptages routiers effectués par la DIME.

A noter que la nouvelle loi sur la mobilité, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, permet à l'Etat d'encourager et soutenir « financièrement des recherches et initiatives relatives à la mobilité, à la construction et à l'entretien des infrastructures de mobilité, dans l'esprit du développement durable, de la sécurité et de la protection de l'environnement » (art. 164).

#### d) Energie

Aucun exemple concret d'application de l'IA dans le domaine de l'énergie au niveau cantonal n'est disponible. Le Conseil d'Etat renvoie dès lors au cadre fédéral<sup>4</sup>.

#### e) Economie

Concernant l'impact potentiel sur l'économie, l'IA peut par exemple aider les entreprises à améliorer leur efficacité opérationnelle, à réduire les coûts, à offrir une expérience client personnalisée et à renforcer la sécurité des données. Tout cela peut conduire à une économie plus forte et plus compétitive. En particulier dans les fonctionnalités suivantes :

- > automatisation des tâches : l'IA peut automatiser des tâches répétitives et laborieuses, permettant ainsi aux entreprises d'augmenter leur productivité tout en réduisant les coûts de main-d'œuvre ;
- > prise de décision plus éclairée : l'IA peut aider les entreprises à prendre des décisions plus éclairées en fournissant des analyses et des prévisions précises basées sur des données. Cela peut aider les entreprises à identifier des opportunités de croissance et à améliorer leur efficacité opérationnelle ;

---

<sup>3</sup> Viasuisse est détenue par la SSR, les CFF, le TCS et Lions Air Skymedia.

<sup>4</sup> Voir notamment la réponse à la question 23.1011 Andrey, Gerhard : [Pour un réexamen des bases légales régissant l'intelligence artificielle dans le domaine de l'énergie.](#)

- > personnalisation de l'expérience client : l'IA peut aider les entreprises à offrir une expérience client personnalisée en analysant les données des clients et en offrant des recommandations personnalisées ;
- > augmentation de la sécurité : l'IA peut aider à augmenter la sécurité des données et des systèmes en détectant et en prévenant les cyberattaques.

Du côté de la formation professionnelle, les directions des écoles professionnelles sont attentives au développement de l'IA ainsi qu'à l'utilisation potentielle d'outils numériques pour la détection de l'IA lors de la rédaction des travaux personnels des personnes en formation. De plus, la formation des membres des directions des écoles et des enseignants auprès de la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) est d'ores et déjà programmée.

#### f) Sécurité

Finalement, les applications de l'IA en matière de sécurité les plus significatives sont les suivantes.

Dans le domaine de la protection de la population, le Conseil d'Etat fait sienne l'analyse publiée à ce sujet par le Center of security studies de l'EPFZ (<https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSSAnalyse260-FR.pdf>): « L'utilisation de l'IA doit permettre d'améliorer la prévention des catastrophes, la réponse qui leur est apportée ainsi que le rétablissement après une catastrophe. Compte tenu de l'étendue des missions de protection de la population et du caractère habilitant de l'IA, il existe des utilisations potentielles de l'IA pour de nombreux risques et ce à toutes les étapes du cycle de gestion des catastrophes. Par exemple, des modèles d'IA sont utilisés pour l'analyse dynamique des risques, ce qui permet d'aider à identifier les vulnérabilités, à détecter les dangers à un stade précoce et à en prévoir l'évolution. Ainsi, des prévisions locales des inondations et des glissements de terrain sont régulièrement mises à jour permettant de diffuser à temps des alertes de sécurité pour les zones concernées. L'IA peut également être appliquée à la gestion des infrastructures critiques. Les réseaux électriques intelligents (« smart grids ») intègrent notamment des applications permettant d'assurer un contrôle et une optimisation distribués dans les microréseaux, de catégoriser les pannes de réseau selon leur type et leur gravité et de prévoir la demande, le prix de l'électricité ainsi que la production d'électricité des installations photovoltaïques et éoliennes. L'IA peut aussi soutenir les efforts de recherche et de sauvetage après une catastrophe. Par exemple, des systèmes sans pilote utilisant l'IA peuvent fournir en toute sécurité des informations très précises sur leurs environnements opérationnels. Dans le même temps, les progrès réalisés dans le traitement automatique du langage naturel offrent des capacités croissantes de traduction en temps réel susceptibles de s'avérer utiles dans les situations impliquant des minorités linguistiques et des touristes. Dans le contexte des feux de forêt, l'analyse d'images satellites, des véhicules aériens sans pilote ou des webcams peuvent aider à détecter automatiquement les incendies et réduire ainsi les délais de réaction, ce qui augmente les chances de pouvoir éteindre le foyer.

La plupart des applications de l'IA dans le domaine de la protection de la population sont plutôt au service des professionnel-le-s que du grand public. »

Dans le domaine pénitentiaire, il n'y a en l'état pas d'application d'IA en matière de sécurité, mais on ne peut pas l'exclure dans le futur, par exemple dans le domaine de l'analyse du risque ou de la préparation de la rédaction de décisions formelles.

Enfin, dans le domaine police, il convient de rappeler que le développement de l'IA est incontournable dans notre société et qu'il s'agit de mettre en place un cadre qui permette de la maîtriser et de minimiser ses impacts négatifs, notamment son impact sur la sécurité. Dans de mauvaises mains, l'IA peut servir à des fins criminelles et/ou à de la désinformation.

L'IA, pour fonctionner, doit exploiter des algorithmes et collecter des données à large échelle ; le risque majeur relève d'une utilisation abusive ou fallacieuse de ces algorithmes ; un autre risque réside dans l'exploitation ouverte de données confidentielles ou de données collectées peu fiables, corrompues, fausses ou manipulées. L'utilisation de l'IA peut également conduire à des risques de discrimination (profilage d'individus ou de groupes d'individus sur la base de données fausses ou incomplètes).

Il est relevé aujourd'hui une augmentation considérable de cas qui sont assimilés faussement à du cyber (ex : escroquerie par vente de masse, piratage de système (drone, robot, voiture, entreprise, etc...), chantage à grande échelle, manipulation des preuves (ex : fausse vidéo), etc. Il est nécessaire d'imposer un cadre autant éthique que juridique et des règles transparentes et lisibles par tous. Il est également important de se donner les moyens pour lutter efficacement contre les abus.

S'agissant des exemples concrets de l'application de l'IA dans l'activité policière, on peut relever les perspectives suivantes :

- > Rédaction des rapports de police (automatisation du contenu, flux, codification, etc.)
- > Préparation et finalisation des auditions (catalogue de questions, retranscription par reconnaissance vocale, synthèse, traduction, ...)
- > Renseignement / détection / prévention : analyse des données et prévention des crimes (predictive policing)
- > Activités de surveillance et de profilage (reconnaissance faciale / vocale, détection, observation, identification, etc.)
- > Aide à la prise de décision (variantes, scénarii, projections, analyse des risques)
- > Administration des preuves (est-ce qu'une photo est réelle ou générée par l'IA ?)
- > Analyse des supports numériques à la recherche d'infractions ou d'éléments de preuve (recherche d'images pédopornographiques sur des milliers de fichiers)
- > Utilisation de Chatbot (assistant virtuel) pour guider les administré-e-s vers une prévention adaptée ou les accompagner dans des prestations spécifiques (enregistrement d'une plainte pénale, par exemple)
- > Recrutement / formation interactive (mise en situation, scénarii évolutifs, assessment, mesure des performances, évaluation)

g) Sources d'informations et collaboration intercantonale

Comme il l'a fait dans sa réponse précitée à la question Baeriswyl Laurent 2023-GC-21, le Conseil d'Etat rappelle ici l'existence du projet de centre de compétence national pour l'implémentation de l'intelligence augmentée « Swiss center for augmented intelligence » (SCAI), auquel participe le canton de Fribourg par le biais de ses hautes écoles, sur une initiative de la Région capitale suisse et donc en étroite collaboration avec, notamment, les cantons de Berne, Neuchâtel, Soleure et du Valais. Le canton de Fribourg soutient ce projet par le biais des fonds Ra&D de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR) et du Fonds de l'innovation et du développement de l'Université de Fribourg. Par son soutien à ce projet en particulier, le Conseil d'Etat confirme l'importance croissante de l'IA dans notre société, ses opportunités et la nécessité

d'assurer son implémentation rationnelle. Il assure également ainsi l'information mutuelle et la collaboration entre les cantons sur ce thème.

A noter que le canton de Fribourg est membre de deux organismes intercantonaux, dont le champ d'activités porte également sur les sujets liés à l'IA et à son développement :

- > la [Conférence latine des directeurs du numérique](#), qui réunit les cantons latins pour élaborer une vision politique commune du numérique ;
- > [l'Administration numérique suisse](#) (ANS), créée par le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux afin d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique. Active depuis le 1er janvier 2022, cette nouvelle organisation assure le pilotage et la coordination stratégiques des activités de numérisation menées aux échelons fédéral, cantonal et communal.

Le Conseil d'Etat mentionne également ici l'existence du projet DigitalSkills@Fribourg. Ce projet conjoint entre l'Université de Fribourg et la HES-SO//FR offre des formations en lien avec l'IA tant au personnel qu'aux étudiant-e-s.

2. *Juge-t-il nécessaire d'informer et de former les députés sur les enjeux, les opportunités et les risques liés à l'IA afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et proposer des politiques adaptées ?*

Pour remplir leurs missions, les élu-e-s doivent avoir une compréhension approfondie des enjeux et des défis auxquels ils et elles font face dans l'exercice de leurs fonctions. Cela implique souvent d'acquérir des compétences et des connaissances dans des domaines qui peuvent être éloignés de leur domaine de spécialisation.

Il n'appartient toutefois pas au Conseil d'Etat de se charger de l'information et de la formation des élu-e-s dans le domaine spécifique de l'IA. Il incombe au contraire aux personnes concernées de s'informer et de se former dans tous les domaines qu'ils ou elles jugent nécessaires pour mener à bien leur mandat politique.

3. *Peut-il fournir des exemples concrets d'application de l'IA dans notre canton et d'initiatives législatives ou réglementaires visant à encadrer l'IA au niveau cantonal ?*

En complément des éléments de réponse donnés ci-dessus sous chiffre II.1, le Conseil d'Etat fournit les exemples concrets d'application de l'IA suivants :

Il rappelle tout d'abord le rôle central que jouent dans le domaine certains instituts tels que l'Institut d'Intelligence Artificielle et Systèmes Complexes (iCoSys). Celui-ci axe en effet ses activités sur le traitement des données et le calcul numérique. Ses projets sont principalement interdisciplinaires avec un focus fort sur l'IA, le deep learning, l'informatique massivement distribuée, la modélisation mathématique, l'algorithmique et les technologies informatiques de support aux systèmes complexes.

iCoSys encourage l'innovation pour un développement durable de l'économie et du système de formation. Par la promotion du transfert de savoir et de technologie du monde académique à l'économie locale et régionale, l'institut iCoSys vise à développer des approches interdisciplinaires et à favoriser une coopération nationale et internationale.

A titre d'illustration, iCoSys accompagne l'entreprise fribourgeoise IMMOMIG SA dans le développement d'une solution d'IA appliquée au marché de l'immobilier dans le cadre du projet DigiRENT-AI.

Le projet collaboratif « DiagnoBat » est un autre exemple concret de l'application de l'IA fruit de la collaboration entre cinq entreprises fribourgeoises et la Haute école d'ingénieurs et d'architecte (HEIA-FR) via ses instituts iCoSys et ENERGY et soutenu par la Nouvelle Politique régionale (NPR). Ce projet vise à créer une plateforme informatique dédiée au diagnostic et au contrôle des bâtiments. Cette plateforme intègre des nouvelles solutions de captage des données, de visualisation, ainsi que les dernières avancées de l'IA pour l'analyse des signaux.

Enfin, les produits et services avant-gardistes proposés par certaines start-ups dans le domaine de l'IA peuvent être cités ici (liste non-exhaustive) :

- > [Neur.on](#) : issue d'un prestataire de services linguistiques suisse spécialisé bien établi, Hieronymus - Translations by Lawyers for Lawyers, Neur.on bouleverse le paysage de la traduction juridique grâce à sa plateforme IA complète qui permet aux professionnels du droit de contrôler entièrement le processus de traduction et d'offrir le degré de précision attendu, tout en réduisant les ressources humaines nécessaires.
- > [Neuria](#) : la start-up Neuria, lauréate du Prix à l'innovation 2022/23, a développé des thérapies digitales sous forme de jeux vidéo pour améliorer les conduites alimentaires. La société a identifié des tâches cognitives dont la pratique répétée induit une plasticité cérébrale ciblée dans les circuits cérébraux de la récompense, ce qui a pour conséquence de réduire l'attrait des aliments malsains.
- > [Mitipi](#) : cette start-up a développé un simulateur de présence avec des sons, ainsi que des effets de lumière et d'ombre l'appareil dont l'enceinte bluetooth intelligente « Kevin » a pour mission de faire fuir les cambrioleurs.

En outre, il est à relever que les capacités d'IA et de réalité augmentée mise en place par la société [ALL- Creative Technology](#) a été utilisée dans le cadre du Suisse Fondue Festival les 17-20 novembre 2022.

Et finalement, la société [Morphean](#) est un leader dans le domaine de la sécurité à travers des applications de reconnaissance faciale et de traitement de l'image.

Ces éléments démontrent d'une vitalité intéressante dans le canton de prestataire dans l'IA et la contribution que ce secteur effectue pour des applications de type industrie 4.0.

D'autres initiatives auxquelles notre canton participe sont également à relever :

Le [Centre Suisse d'Intelligence Artificielle pour les PME](#) ou [Swiss AI Center for SMEs](#) développé par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) auquel participe la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) via son institut iCoSys, dont l'objectif principal du projet est d'accélérer l'adoption de l'IA dans la transition digitale des petites et moyennes entreprises (PME) suisses. Le défi socio-économique associé est d'augmenter leur compétitivité, de limiter les délocalisations et de créer de nouvelles compétences à l'interface des laboratoires et de l'utilisation pratique de l'IA.

A travers ce centre réunissant ses cinq sites d'ingénierie avec un accès à plus de 80 chercheurs et chercheuses actifs en IA, la HES-SO devrait être identifiée comme partenaire de premier plan dans le domaine de l'IA pour les PME. Le Centre sera un catalyseur des expertises locales et proposera des services permettant d'accélérer l'adoption de l'IA dans des domaines utiles aux PME. Le projet a aussi pour vocation de faire perdurer le centre au-delà du programme.

A souligner également que la branche touristique - dont Suisse Tourisme - utilise déjà l'IA pour ses campagnes marketing et projets : générateur de textes, d'images, recherche d'informations, automatisation de tâches banales afin de se concentrer sur des tâches plus créatives - avec les outils Dall-E, ChatGPT, Deepl ou D-ID.

L'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) recourt également à l'AI dans ses activités liées aux réseaux sociaux et dans ses projets comme celui du Datawarehouse. Ce dernier vise à améliorer l'utilisation des données en utilisant la « Business Intelligence » et l'automatisation des campagnes marketing. Le projet a ainsi pour objectif de transformer des données brutes en informations utiles aux utilisateurs et permettant d'offrir *in fine* une meilleure expérience clients.

Le Conseil d'Etat ne prévoit actuellement pas de proposer au Grand Conseil des dispositions visant à encadrer l'IA ; de la même manière, il ne prévoit pas d'adopter des dispositions réglementaires en la matière.

4. *Quelles mesures compte-t-il mettre en place pour sensibiliser les députés et la population aux implications de l'IA et promouvoir une utilisation responsable et éthique de cette technologie ?*

Des mesures de sensibilisation sont prises dans le cadre de la formation, qu'il s'agisse de la formation scolaire ou de la formation professionnelle (cf. ci-dessus ch. II.1.a. et e.).

La thématique de l'IA fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires récentes au niveau fédéral. Le Conseil fédéral a déjà été interpellé sur les défis que pose cette intelligence et la nécessité de sensibiliser la population (cf. par ex. le postulat 23.3860 Promouvoir l'intelligence artificielle explicable et de confiance en Suisse, l'interpellation 23.3990 Intelligence artificielle (IA) : quel cadre pour en tirer le meilleur et en éviter les dérives ? etc.). Considérant que l'IA doit être traitée de manière globale et non locale par les autorités, le Conseil d'Etat n'entend pas prendre, en l'état, de mesure particulière de sensibilisation des député-e-s et de la population en général.

5. *Estime-t-il que la création d'une commission parlementaire dédiée à l'IA serait une initiative souhaitable pour aborder de manière proactive les défis et les opportunités liés à l'évolution rapide de cette technologie ?*

L'organisation du Grand Conseil ne relève pas du Conseil d'Etat. Il n'est pas de la compétence de celui-ci de se prononcer sur l'opportunité ou la nécessité de créer une commission parlementaire dédiée à l'IA.